

Les Forces de l'Ordre dépêchées pour stopper le débroussaillage du chemin rural de la Gardette par des citoyens bénévoles.



(Pour mémoire) Après la demande d'aliénation de 5 chemins ruraux par la SCI Machaval, le conseil municipal a confirmé l'abandon de l'aliénation suite à un rapport défavorable du commissaire enquêteur et une très forte mobilisation citoyenne. Les 5 chemins ruraux restent donc publics. Notre association (nos chemins ne sont pas à vendre) s'est constituée pour les défendre et s'est engagée à restaurer bénévolement le passage et le fléchage des chemins de façon à orienter les usagers et protéger la tranquillité des riverains. Aujourd'hui le nouveau propriétaire s'oppose à l'emprunt par les particuliers de la piste construite pour le désenclavement de la maison de la Gardette à quelques mètres du chemin public et qui depuis des décennies s'est substituée au chemin originel, il était urgent et impératif de restaurer ce tronçon de chemin.

Samedi 20 mai à 9h00 nous étions 28 bénévoles, de tous horizons, de tous âges, dotés de tout le matériel nécessaire à la remise en état du chemin de la Gardette. L'expérience rodée de plusieurs d'entre nous a favorisé une belle efficacité. Il n'aura fallu qu'une matinée pour démontrer que le chemin rural officiellement cadastré est redevenu accessible en retrouvant son aspect d'antan avec émotion pour les uns et fierté pour les autres.

À 11h30 un policier municipal et deux gendarmes sont intervenus pour interrompre notre belle action citoyenne. Nous avons obtempéré avec calme et remis en main propre la lettre de demande de travaux adressée en LRAR à Monsieur le Maire du Cheylard datée du 20 mars 2017, restée sans réponse à ce jour, et qui par le décret N° 2014-1265 du 23 octobre 2014 s'applique au principe (SILENCE VAUT ACCEPTATION) ainsi qu'un plan de situation. Nous devrions être convoqués prochainement à la mairie. Nous avions retardé cette action initialement programmée le 29 avril suite à une consultation,

émanant de la SCI Machaval pour une solution alternative qui n'était pas acceptable.

Nous avons terminé en partageant le verre de l'amitié ainsi qu'un casse-croûte collectif.

Il est choquant que la force publique soit utilisée pour empêcher les citoyens de jouir d'un espace public. Depuis la création forcée de notre association pour défendre nos chemins, nous avons œuvré en toute légalité et en toute patience. Nous ne comprenons pas l'attitude muette de Monsieur le Maire sur ce sujet sensible. L'article L161-5 sur l'aménagement et équipement de l'espace rural est pourtant formel (l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux). De plus nous avons fait constater par la gendarmerie la signalétique fallacieuse aux deux extrémités du chemin rural tentant d'empêcher le passage aux usagers.

Nous, riverains, randonneurs, sportifs, touristes et simples amoureux de la nature devons retrouver nos droits d'usage des chemins ruraux ancestraux sans entrave, ni obstacle.

Pour faire respecter nos droits et par ailleurs favoriser une cohabitation pacifiée entre usagers légitimes et propriétaires riverains, l'action que nous avons mené ce samedi était la seule issue pour régler ce litige.

Nous terminerons cette lettre en exprimant qu'au-delà de ce grave problème, nous vivons une belle et sincère expérience humaine.

Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent.

Le collectif *Nos chemins ne sont pas à vendre*



Nos chemins ne sont pas à vendre
toutes les informations sur :

le blog : www.noscheminsnesontpasavendre.fr

facebook : www.facebook.com/noscheminsnesontpasavendre

pour nous contacter :

mail : collectifnoscheminsnesontpasavendre@orange.fr